

OUI à la troisième génération

Les jeunes de la « troisième génération » doivent se voir offrir la possibilité de se faire naturaliser par l'intermédiaire d'une procédure facilitée. Ce pas en avant est attendu depuis longtemps. Il renforce notre démocratie et constitue un signal important pour les personnes concernées, celles qui sont nées ici et sont ici chez elles.

Enjeu

Le projet remonte à une intervention parlementaire de la conseillère nationale Ada Marra datant de 2008. Les étrangères et les étrangers dont la famille vit en Suisse depuis trois générations peuvent se voir octroyer le droit de cité plus facilement. Elles doivent être nées ici et pouvoir établir de manière plausible qu'au moins l'un de leurs grands-parents est né en Suisse ou a bénéficié d'un droit de séjour et qu'au moins l'un de leurs parents possède un permis d'établissement. Une demande de naturalisation facilitée ne peut être déposée que jusqu'à l'âge de 25 ans.

La position du PS

Le PS se prononce en faveur du OUI pour les raisons suivantes :

Ces personnes font partie de la Suisse: la Suisse doit reconnaître ses « enfants ». Les personnes, dont les parents et les grands-parents ont déjà vécu en Suisse, sont nos compatriotes et doivent donc recevoir le passeport suisse plus facilement. C'est tout juste si ces jeunes ont encore un lien avec la patrie, la culture et la langue de leurs grands-parents. Bon nombre d'entre eux ne connaissent leur pays d'origine que pour y avoir passé des vacances. Ils parlent notre langue, habitent, étudient, travaillent et vivent en Suisse. Rien ne les distingue des jeunes possédant un passeport suisse.

Un signal important pour les jeunes : avec un OUI, nous montrons aux personnes qui vivent avec leurs familles en Suisse depuis des décennies qu'elles font partie de notre pays. Il s'agit aussi d'émettre de nouveau, enfin, un signal positif dans la thématique migratoire – un signal contre le repli sur soi et la xénophobie. Le projet constitue une avancée et a une portée symbolique importante : les jeunes doivent se sentir chez eux et sentir que nous leur accordons toute notre confiance. C'est précisément cette confiance que nous leur témoignons en leur offrant la possibilité de bénéficier d'une naturalisation facilitée.

La démocratie et le pouvoir de codécision seront renforcés: le projet représente un grand progrès, également du point de vue de la politique démocratique. Il est reste choquant que quelque deux millions de personnes sans passeport suisse soient exclues de la participation aux décisions politiques. C'est pourquoi le PS lutte depuis toujours pour que l'on ne pose pas trop d'obstacles inutiles sur le chemin des personnes qui souhaitent se faire naturaliser. Avec la nouvelle réglementation, elles pourront obtenir la naturalisation beaucoup plus rapidement que jusqu'à présent et les différences entre les durées de séjour cantonales disparaîtront. Leurs droits et leurs devoirs seront les mêmes que ceux des personnes détentrices d'un passeport rouge à croix blanche beaucoup plus tôt.